



N'acceptons pas l'anéantissement des militantes et militants d'Action Directe !

n° 10

Collectif « Ne laissons pas faire ! »

Éditorial

PRÈS de vingt ans que nos camarades d'Action Directe sont enfermés dans les geôles de l'État (22 ans pour Régis) ! Deux décennies durant lesquelles les raisons de leur engagement et de leur action ont pu être vérifiées : ici et ailleurs, l'horizon capitaliste présenté comme "indépassable" n'a fait que gagner en arrogance et en violence. D'un côté, ce système inhumain renforce l'exploitation en sapant l'une après l'autre les conquêtes sociales des travailleurs, de l'autre, il met la planète à feu et à sang pour perpétuer et étendre sa domination sur les peuples.

Mais partout aussi grandit l'opposition au diktat du capital. La jeunesse des quartiers populaires, tout d'abord, qui s'est révoltée il y a moins d'un an, et contre laquelle l'état d'urgence a été décrété - comme aux heures les plus dures de la guerre coloniale. La jeunesse, encore, unie avec les travailleurs, durant cette longue lutte du printemps contre le CPE, contre l'embauche au rabais et les emplois jetables : refus de la précarité au service des patrons, **refus de "leur" paix sociale !**

Les mois qui viennent - nous n'en doutons pas - vont être ceux d'autres affrontements tout aussi décisifs : contre la privatisation de l'énergie, essentielle pour la vie de chacun ; pour que chaque famille puisse vivre dans un logement décent ; contre la chasse aux enfants étrangers et pour la régularisation de tous les sans-papiers...

Au Proche-Orient, l'impérialisme poursuit sa guerre en Irak, incitant à la guerre civile et permettant à Halliburton et compagnie d'amasser de fantastiques profits ; l'Afghanistan est devenu un théâtre de guerre de l'OTAN, où les troupes françaises contribuent éminemment à l'"axe du bien" ; la récente agression militaire d'Israël au Liban, avec l'indéfectible caution des puissances étatsunienne et européennes

JURIDICTIONS SPÉCIALES... JUSQU'AU BOUT !

DÉPUIS le 23 janvier 2006, de nouvelles dispositions régissent le traitement des demandes de liberté conditionnelle des camarades d'Action Directe : un article de la loi promulguée à cette date institue en effet une nouvelle juridiction spéciale, sous prétexte de lutter contre le terrorisme.

Après les mesures prises pour la garde à vue lors de leur arrestation, les conditions particulières appliquées lors de la détention, l'institution de cours d'assises spéciales (uniquement composées de magistrats) pour leurs procès, c'est maintenant une structure centralisée qui est chargée d'examiner leurs demandes de libération conditionnelle.

Jusqu'au bout, l'État français met en place des juridictions spéciales dans sa guerre contre les militants révolutionnaires. Huit textes en dix ans et trois textes récents : la notion de « terrorisme » entraîne une véritable inflation de dispositions pénales qui vont toujours plus loin dans l'installation de juridictions spéciales, sans même parler de l'arsenal progressivement mis en place dans l'Union européenne. Il n'y a pas qu'aux États-Unis que l'on assiste à la disparition progressive des derniers garde-fou susceptibles de s'opposer à la toute-puissance de l'État.

En janvier 2006 a été promulguée la « loi relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers ». Parmi les décisions, applicables aux militants révolutionnaires emprisonnés, l'article 14 concerne les demandes de mise en liberté conditionnelle. Celui-ci indique :

« Par dérogation aux dispositions de l'article 712-10 [du code de procédure pénale], sont seuls compétents le juge de l'application des peines du tribunal de grande instance de Paris, le tribunal de l'application des peines de Paris et la chambre de l'application des peines de la cour d'appel de Paris pour prendre les décisions concernant les personnes condamnées pour une infraction entrant dans le champ d'application de l'article 706-16, quel que soit le lieu de détention ou de résidence du condamné. »

« Ces décisions sont prises après avis du juge de l'application des peines compétent en application de l'article 712-10. »

« Pour l'exercice de leurs attributions, les magistrats des juridictions mentionnées au premier alinéa peuvent se déplacer sur l'ensemble du territoire national, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 706-71 sur l'utilisation de moyens de télécommunication. »

Cet article indique clairement qu'il s'agit d'une disposition particulière prise pour une seule catégorie de prisonniers et que, dorénavant, toutes les décisions sont centralisées à Paris. Cela concerne aussi bien Nathalie, Jean-Marc que Georges (alors que, jusqu'à présent, c'étaient les juridictions dont leur lieu de détention dépendait qui étaient compétentes).

Si cette loi a donné lieu à quelques mobilisations (concernant la surveillance des accès Internet et des communications électroniques par exemple), cet article n'a pas attiré particulièrement l'attention. C'est qu'il concerne un nombre très restreint de prisonniers, que l'on agite le chiffon rouge du terrorisme – sous-entendu international – pour le faire passer et que, de toute façon, la prison mobilise encore trop peu.

⇒⇒

se prolonge par l'installation dans le pays agressé de "soldats de la paix" sous commandement français. Et la Palestine demeure un rêve pour son peuple martyrisé, affamé, emprisonné, qui subit jour après jour la mort et les destructions semées par l'État sioniste.

Là-bas comme ici, **sous prétexte de "lutte contre le terrorisme", c'est la résistance des peuples qu'il faut briser.**

Et, du fond de leur prison, c'est cette résistance qu'expriment et que saluent les communistes révolutionnaires d'Action Directe. Leurs voix s'unissent aux nôtres pour manifester leur solidarité avec le peuple libanais, avec le peuple palestinien, pour dénoncer les manœuvres des puissances impérialistes, pour exiger la libération de Georges Ibrahim Abdallah...

C'est parce qu'ils refusent de se renier que ces camarades restent prisonniers. C'est parce qu'ils continuent à lutter que l'État tente de les garder en son pouvoir. Et c'est parce que l'exigence de leur libération s'inscrit de plus en plus dans nos luttes quotidiennes que l'"État de droit" durcit sa législation et met en œuvre de nouvelles mesures d'exception contre eux.

Élevons encore notre vigilance face à la répression qui se renforce, **mobilisons plus largement et avec plus de force pour exiger la libération des militantEs d'Action Directe**, et ne faisons confiance qu'à nos luttes !

Nlpf!

Et pourtant, c'est bien là le dernier maillon d'une chaîne redoutable qui parachève les dispositions spéciales. Et peut-être le plus redoutable puisqu'**elle permet le maintien en détention ad vitam æternam**, puisqu'elle remet entre les mains d'une juridiction particulière la possibilité existant normalement pour chaque détenu d'obtenir une libération.

Nous savons bien que toute libération - surtout pour les prisonniers révolutionnaires - reste de toute façon exceptionnelle et arbitraire. Les chiffres, en France, révèlent combien cette libération est plus que discrétionnaire. Mais il y a discrétionnaire et discrétionnaire... Pour les prisonniers politiques qui ont choisi la lutte frontale contre l'État, obtenir leur libération était déjà mission pratiquement impossible. **Toutes les demandes déposées par les camarades d'Action Directe ont ainsi essuyé un refus**, même si elles répondaient aux critères de logement et d'emploi.

Joëlle Aubron, seule, a pu quitter les geôles de l'État : mais après mobilisations et luttes et parce que, comme ils le disent : « le pronostic vital était engagé ».

Locales ou non, les juridictions ont toujours été clairement aux ordres du pouvoir. *Mais une chose est la pratique et une autre l'institutionnalisation de cette pratique.* Aujourd'hui, il est clair et net que c'est l'État, par l'intermédiaire de la juridiction parisienne, c'est-à-dire un juge d'application des peines « antiterroriste » siégeant à Paris, qui rendra les décisions. Et c'est cela qui s'inscrit dans la loi !

En quoi cela change-t-il ce qui se fait déjà ? Peu en pratique (pour nos camarades), **beaucoup en principe.** En effet, l'État attend des militants révolutionnaires en prison qu'ils se « repentent », **qu'ils renient leurs convictions.** C'est le critère qui sous-tend ses décisions.

Ensuite - on peut toujours rêver - s'il existait quelque part un juge susceptible d'indépendance, l'ancien dispositif lui permettait d'agir. Le nouveau exclut cette possibilité. Enfin, cette disposition vise à neutraliser les soutiens locaux qui s'étaient peu à peu organisés.

Nathalie Ménigon devrait bientôt étrenner cette nouvelle disposition. Il est même prévu qu'elle ne soit pas « extraite » de la prison, l'audience pouvant se dérouler par visioconférence. Il est donc indispensable que nous restions vigilants et mobilisés, où que nous soyons, pour faire face à ce nouveau dispositif.

sations ... mobilisations ... mobilisations ... mobilisations ... mobilisations ... mobilisations ... mobilisations

Bapaume – Centre de détention - 4^e samedi de chaque mois à 15 h

Le 24 juin 2006 a marqué pour le Collectif « Libérez-les » le début d'une mobilisation mensuelle devant les grilles de la prison de Bapaume. Cette campagne est destinée à exprimer le soutien aux trois prisonnières politiques enfermées dans ce centre de détention : Nathalie Ménigon, militante d'Action Directe, Isabel Llaquet militante du PCE(r) et Agurtzane Delgado-Iriondo militante basque. Depuis, chaque 4^e samedi du mois, à 15 h, devant les portes de la prison et du haut de la colline qui surplombe le lieu, se déploient les banderoles et s'envolent les chants révolutionnaires et les slogans exigeant la libération des camarades. Le samedi 22 juillet, une délégation du Collectif NLPF-région parisienne s'est jointe aux camarades de la région du Pas-de-Calais et le samedi 26 août une délégation venue de Belgique a participé au rassemblement.

Pour le prochain rendez-vous du samedi 23 septembre, le Collectif NLPF s'associe à l'appel du Collectif « Libérez-les » en organisant un départ en voiture de Paris (rendez-vous à midi, place d'Italie, devant Mac Donald's). Rappelons l'adresse de la prison de Bapaume : Chemin des Anzacs, sortie Bapaume par autoroute A1 Paris-Lille, juste à gauche après le rond-point de la sortie d'autoroute. Une projection du film sur Joëlle Aubron sera organisée le 23 septembre, après le rassemblement. (contact : liberez.les@gmail.com)

Paris - Administration pénitentiaire – 1^{er} jeudi de chaque mois de 18 h à 19 h

Le jeudi 5 octobre, le Collectif NLPF reprend les rassemblements mensuels devant l'Administration pénitentiaire pour exiger la libération des militantEs d'Action Directe. Rendez-vous à partir de 18 h, carrefour rue de la Verrerie - rue du Renard, métro Hôtel-de-Ville.

Volvestre - Festival Sabbar - du 4 au 6 août 2006

Du 4 au 6 août, à Montbrun-Bocage (31), s'est déroulé un festival de solidarités pour la « rencontre de toutes formes de résistances ou de soutien à des résistances ici et là-bas, de celles et ceux qui disent Non à cette société capitaliste, à l'injustice, au colonialisme, aux racismes, au sexisme et à toute forme d'oppression, d'aliénation et d'exploitation ». Des membres du Collectif NLPF étaient présentEs à ce festival riche d'échanges. Ce fut l'occasion d'exposer les premiers tirages de reproductions de collages réalisés par Joëlle Aubron alors qu'elle était emprisonnée.

Toulouse - Soirée-débat - 28 juin 2006

Le Collectif toulousain pour la libération des prisonniers d'Action Directe a organisé une soirée-débat le 28 juin dernier. Le programme comportait : projection du film de P. Carles et G. Minangoy *Ni vieux, ni traitres*, lectures de textes par S. Pey, débat avec Charlie Bauer, Gabriel Mousca et Christian Etelin.

Paris-CICP - Soirée de solidarité - 8 mai 2006

Le Collectif Contre-Culture (<http://ccc.samizdat.net>) a organisé le 8 mai au CICP une soirée de solidarité avec Nlpf ! Après la projection du film avec Joëlle Aubron, le concert nous a permis d'entendre, superbement interprété par Lola Lafon & Leva, « Je trahirai demain, pas aujourd'hui », un poème de prison de la résistante allemande Marianne Cohn, assassinée par les nazis à 22 ans le 8 juillet 1944.

Message de solidarité avec les résistants libanais

SOUS la pression américano-française, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté une nouvelle résolution incluant un cessez-le-feu garanti par le renforcement sur le sol libanais de la présence de troupes étrangères et en particulier des troupes françaises.

Depuis plusieurs semaines, les bombes et les obus israéliens écrasent les villes et les villages libanais. Au mépris des conventions internationales, la volonté affichée de perpétrer des massacres et de réduire en cendres le pays a causé la mort de plus d'un millier de civils dont un tiers d'enfants, et l'errance d'un million de réfugiés. Durant des semaines, les sionistes ont commis des crimes de guerre sans que les instances internationales ne lèvent le petit doigt pour s'y opposer.

Malheureusement et depuis des décennies, nous sommes habitués à l'impunité israélienne. Les sionistes ne connaissent jamais la loi des ultimatums, des embargos et des frappes occidentales. Jusqu'ici seule la lutte armée des peuples les a contraints à reculer. Et aujourd'hui encore, malgré un cruel déséquilibre des forces, les combattants de la résistance libanaise font face avec un courage à toute épreuve.

Dans ces heures d'une particulière gravité, nous, prisonniers communistes anti-impérialistes, tenons à saluer l'unité du peuple libanais face à l'agression impériale-sioniste et la détermination inébranlable de la Résistance.

Nous tenons à dénoncer l'attitude du gouvernement français devenu le fer de lance de la politique impérialiste au Liban. L'agression sioniste est la partie la plus voyante et la plus sanglante d'un plan élaboré voici longtemps dans les cénacles néoconservateurs yankees. Au Liban, la résolution 1559 votée en septembre 2004 à l'initiative de Paris en constitua la première pierre. Sous le couvert de rétablir la souveraineté de l'État libanais, cette résolution préparait une nouvelle phase de violence. Son objectif principal est de placer le pays sous protectorat occidental et de le transformer ainsi en principale base d'attaque contre la Syrie et l'Iran. Parallèlement, les nouveaux maîtres dictent au gouvernement un traité séparé avec Israël afin d'isoler davantage les Palestiniens et leurs alliés refusant la création d'un patchwork de bantoustans emprisonnés de murs et de chars d'assaut.

La politique française avance sans masque. Elle est aujourd'hui articulée au projet américain de Grand Moyen-Orient. Le plan régional de Bush et des néoconservateurs américains est d'anéantir toute force populaire tentant de s'opposer à la mainmise sur les richesses pétrolières de cette région et à son découpage en protectorats confessionnels. Comme l'a démontré avec clarté l'occupation de l'Irak, loin d'écarter la violence, l'installation des troupes occidentales exacerbe inmanquablement la confrontation entre les supplétifs collaborateurs et les forces populaires de la résistance. Il en sera de même si les forces armées françaises débarquent au Liban à la tête d'une armada impérialiste.

Durant un mois de conflit, les observateurs sont arrivés aux mêmes conclusions. L'attaque israélienne était préparée depuis longtemps et les sionistes n'attendaient qu'un prétexte pour déclencher. Dès les premiers bombardements, le gouvernement de Tel-Aviv a annoncé qu'il se rangeait sous la bannière de la guerre occidentale. Ainsi les gouvernants de Washington, Londres et Paris ne se placent pas derrière Israël, mais au contraire, l'État

colon – allié aux principaux régimes arabes réactionnaires (l'Égypte, l'Arabie Saoudite et la Jordanie) – se fait l'arme de la stratégie impérialiste contre les peuples de la région.

Dans cette guerre, les massacres de civils et les terribles ravages ne peuvent en aucun cas être présentés comme des dommages collatéraux ou des accidents de tir ; ils concrétisent une volonté de répandre la terreur dans les populations et de les châtier suffisamment afin qu'elles admettent la supériorité des agresseurs et qu'elles acceptent leurs plans d'occupation.

Ainsi la transformation du Liban en protectorat occidental avec la complicité du Conseil de sécurité figure une nouvelle fois : **la récompense pour les agresseurs et la punition pour les agressés.**

Au Liban, comme en Irak et en Afghanistan, se joue le redéploiement stratégique des forces agressives occidentales, l'accaparement des réserves énergétiques mondiales et leur marche en avant vers l'Est pour de nouvelles guerres. Toutes ces basses manœuvres sont présentées sous l'étendard frelaté de la démocratie et de la bienveillance humaniste. Et plus que jamais les masses des pays agressés ont besoin de notre refus et de notre solidarité conséquente. De notre implication et de nos liens avec leur résistance anti-impérialiste dépend l'équilibre des rapports de force.

Face à l'entrée en scène directe des troupes françaises, nous avons ici plus qu'ailleurs le devoir de dénoncer cette sale guerre et son projet impérialiste. Avec le peuple libanais, le peuple palestinien et les masses arabes des différents pays de la région, nous devons trouver la force de nous organiser et de nous opposer au plan infernal de Grand Moyen-Orient.

Face aux enjeux de cette bataille décisive, nous devons créer une mobilisation consciente. C'est-à-dire capable de dénoncer tant les agissements de la diplomatie secrète cherchant à imposer un traité séparé entre l'État sioniste et le Liban, que les tentatives de briser l'unité du peuple libanais avec sa résistance armée.

Dans ce conflit régional, un cessez-le-feu à tout prix n'est pas la solution, pas plus que ne l'est l'acceptation de vivre sous la botte de troupes occidentales. Bien au contraire !

Quant à leur projet de désarmer les résistants libanais et palestiniens, loin d'empêcher les crimes impériale-sionistes, il les facilitera. Souvenons-nous des massacres des camps de Sabra et Chatila survenus après le départ des forces armées palestiniennes ! **Désarmer les combattants c'est trahir leur lutte et abandonner les objectifs de libération des peuples opprimés.**

Seule la justice, c'est-à-dire concrètement le retrait de tous les territoires occupés par Israël, la libération des prisonniers palestiniens et libanais et le droit au retour des réfugiés, est le premier pas pour une vraie solution.

Où que nous soyons et que nous luttons, que vive notre solidarité indéfectible avec la lutte héroïque des peuples palestinien et libanais contre le sionisme !

Le 11 août 2006
Les prisonniers politiques d'Action Directe,
Nathalie Ménigon et Jean-Marc Rouillan

Saint-Denis - Meeting pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah – 6 octobre 2006

Dès sa sortie de prison en juin 2004, Joëlle Aubron a milité sans relâche pour la libération de ses camarades d'Action Directe et également pour la libération d'un communiste révolutionnaire libanais, militant des FARL, Georges Ibrahim Abdallah, toujours en prison en France, bien qu'il ait lui aussi terminé sa peine incompressible. Dans les années 80, les FARL (Fractions armées révolutionnaires libanaises), en résistance à l'invasion du Liban par les armées sioniste et impérialistes, portèrent en Europe la lutte armée contre les agresseurs. Pour exiger la libération de Georges Ibrahim Abdallah et celle de tous les prisonniers palestiniens et arabes détenus dans les geôles sionistes, un meeting se tiendra à la Bourse du Travail de Saint-Denis (9-11 rue Génin, métro Porte-de-Paris), le vendredi 6 octobre, à partir de 19 h, avec H. Alleg, et G. Labica. (contact : liberonsgeorges@no-log.org)

Message de Nathalie Ménigon

(lu aux manifestants, à Paris, le 12 août)

AU XXI^e siècle, les sionistes repartent en guerre contre le Liban et les Palestiniens.

Un soldat, ça fait la guerre, donc rien de surprenant à ce qu'il soit fait prisonnier. La résistance du Hezbollah a bon dos.

Il est clair que ce n'est là qu'un prétexte pour le gouvernement israélien de faire la guerre à ses voisins. Et cela dans l'unique but impérialiste d'étendre ses frontières, tout en exterminant le peuple palestinien et ceux qui leur offrent l'hospitalité.

Ce gouvernement est un gouvernement terroriste qui, en refusant de cesser les bombardements sur les peuples libanais et palestinien, assassinant des familles entières, n'hésite pas à sacrifier ses filles et ses fils à son ambition.

Que les sionistes cessent leurs guerres terroristes en faisant disparaître dans les brumes des temps anciens leur âme guerrière et impérialiste.

Pensez-y, les sionistes sont les assassins du Proche-Orient.

Il est plus que temps que leur impérialisme honteux disparaisse dans le plus profond puits du néant.

Solidarité et sorellité-fraternité communiste avec les peuples libanais et palestinien.

Paix et prospérité pour tous les résistants palestiniens et libanais.

Salut et honneur aux résistants palestiniens et libanais !

Nathalie Ménigon

militante communiste d'Action Directe

Bapaume, août 2006.



collage de Joëlle Aubron, réalisé en détention à Fleury-Mérogis

Appel pour la libération des prisonniers d'Action directe

Les prisonniers d'Action Directe ont terminé la peine de sûreté de leur condamnation à perpétuité. Pour nous, leur peine est accomplie. Quoi que nous pensions de leurs activités passées, nous demandons leur libération dans les plus brefs délais.

Cette pétition a déjà recueilli plus de 5000 signatures.

Signature en ligne sur le site Nlpf !, retour courrier à l'adresse postale de Nlpf !
ou à Défense-Active 80, rue de Ménilmontant 75020 Paris.

Collectif « Ne laissons pas faire ! »

Correspondance : Collectif NLPF c/o LPJ, 58, rue Gay-Lussac, 75005 Paris.

nlpf@samizdat.net - <http://nlpf.samizdat.net>

Abonnez-vous à notre lettre d'info :

<http://listes.samizdat.net/www/subrequest/nlpf-infos>

Campagne internationale : <http://www.action-directe.net>

Georges Cipriani

(4364/1239) MC Ensisheim
49, rue de la 1^{ère} Armée
68190 Ensisheim

Nathalie Ménigon

(2173 J) CD Bapaume
Chemin des Anzacs
62451 Bapaume Cedex

Jean-Marc Rouillan

(1829) MC Lannemezan
204, rue des Saligues
BP 166 65300 Lannemezan

Régis Schleicher

(9484) QI CP de Clairvaux
10310 Ville-sous-la-Ferté